

États financiers

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans le présent rapport annuel incombe à la direction de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et ils ont été approuvés par le Conseil d'administration.

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités générales incombant à la direction dans le cadre des activités permanentes de CPA Canada, dont la responsabilité de veiller au respect du code d'éthique de CPA Canada par tous les membres du personnel. La direction maintient un système de contrôles comptables internes destinés à fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire une information financière fiable. Cette information comprend également des données fondées sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

Le Comité d'audit passe en revue les états financiers annuels et en recommande l'approbation au Conseil d'administration. En outre, le Comité d'audit rencontre périodiquement la direction de CPA Canada et les auditeurs externes, rend compte de ces entretiens au Conseil d'administration et passe en revue tout le contenu du rapport annuel.

Les états financiers ci-joints ont été audités par les auditeurs dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité d'audit et dont la nomination a été ratifiée par l'assemblée générale annuelle des membres. Les auditeurs peuvent rencontrer le Comité d'audit, sans que la direction soit présente, pour discuter des résultats de leurs travaux.



Joy Thomas, FCPA, FCMA
Présidente et chef de la direction

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Comptables professionnels agréés du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de CPA Canada au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de CPA Canada conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous sommes tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de CPA Canada à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider CPA Canada ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de CPA Canada.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de CPA Canada;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de CPA Canada à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener CPA Canada à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.



Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
17 juin 2020

Situation financière

Au 31 mars

	2020 (en milliers de dollars)	2019 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	23 581\$	11 191\$
Créances	12 487	6 596
Placements temporaires [note 3]	8 060	6 700
Placements [note 4]	3 289	883
Stocks [note 5]	428	384
Charges payées d'avance	1 985	1 848
	49 830	27 602
Placements [note 4]	68 030	91 860
Immobilisations [note 6]		
Immobilisations corporelles	6 977	6 144
Immobilisations incorporelles	—	13
	6 977	6 157
	75 007	98 017
	124 837\$	125 619\$
PASSIF		
Passif à court terme		
Fournisseurs et charges à payer [notes 7 et 11]	20 962\$	19 253\$
Produits reportés	14 983	16 223
	35 945	35 476
Avantages postérieurs au départ à la retraite [note 8]	26 376	31 992
Avantages locatifs incitatifs reportés [note 9]	2 259	2 548
	28 635	34 540
	64 580	70 016
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	4 832	3 735
Non affecté	55 425	51 868
	60 257	55 603
	124 837\$	125 619\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,



Amanda Whitewood, FCPA, FCMA
Administratrice



Gregory Gallant, FCPA, FCA
Administrateur

Résultats

Exercice clos le 31 mars

	2020 (en milliers de dollars)	2019 (en milliers de dollars)
PRODUITS		
Cotisations des membres	70 367 \$	69 500\$
Perfectionnement, produits et services professionnels	26 805	27 001
Programmes de formation préagrément	26 404	26 761
Magazine <i>Pivot</i>	849	829
Revenus de placement [note 10]	769	3 946
Programmes internationaux	570	739
	125 764	128 776
CHARGES		
Programmes de formation préagrément [note 11]	26 523	27 239
Perfectionnement, produits et services professionnels [note 5]	26 282	25 395
Finances et administration	19 421	18 456
Gouvernance et relations internationales	18 374	15 010
Normalisation	13 217	13 432
Marketing, communications et affaires publiques	9 990	10 398
Recherche, orientation et soutien	6 642	6 854
Magazine <i>Pivot</i>	2 647	2 627
Programmes internationaux	1 962	2 269
Programmes de littératie financière	1 645	1 187
	126 703	122 867
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) avant prise en compte de l'élément suivant	(939)	5 909
Gain (perte) réalisé(e) sur vente d'immobilisations corporelles [note 6]	(19)	6 400
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	(958)\$	12 309\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobi- lisations	Non affecté	2020 (en milliers de dollars)	Investi en immobi- lisations	Non affecté	2019 (en milliers de dollars)
Solde d'ouverture	3 735\$	51 868 \$	55 603\$	13 067\$	32 089\$	45 156\$
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	—	(958)	(958)	—	12 309	12 309
Amortissement des immobilisations	(1 532)	1 532	—	(1 814)	1 814	—
Amortissement des incitatifs pour améliorations locatives reportés	277	(277)	—	275	(275)	—
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 374	(2 374)	—	1 522	(1 522)	—
Incitatifs pour améliorations locatives reçus au cours de l'exercice	—	—	—	(207)	207	—
Vente d'immobilisations corporelles	(22)	22	—	(9 108)	9 108	—
Crédits (coûts) au titre des prestations définies – réévaluations et autres éléments	—	5 612	5 612	—	(1 862)	(1 862)
Solde de clôture	4 832 \$	55 425 \$	60 257 \$	3 735 \$	51 868 \$	55 603 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie*Exercice clos le 31 mars*

	2020 (en milliers de dollars)	2019 (en milliers de dollars)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(958)\$	12 309\$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 519	1 752
Amortissement des immobilisations incorporelles	13	62
Perte (gain) sur vente d'immobilisations corporelles	19	(6 400)
Intérêts inscrits à l'actif sur placements	(486)	(603)
Intérêts reçus sur placements inscrits à l'actif dans les exercices précédents	455	16
Distributions des fonds de placement indiciels réinvesties	(1 929)	(1 603)
Gain réalisé sur vente de placements	(3)	(17)
Diminution latente (accroissement latent) de la juste valeur des fonds de placement indiciels	2 615	(1 262)
Cotisations requises au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	(1 315)	(1 345)
Charge au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	1 311	1 314
Amortissement des avantages locatifs incitatifs reportés	(289)	(278)
	952	3 945
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Créances	(5 891)	214
Stocks	(44)	(28)
Charges payées d'avance	(137)	1 210
Fournisseurs et charges à payer	1 709	(542)
Produits reportés	(1 240)	(1 386)
	(4 651)	3 413
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements temporaires	(18 060)	(18 893)
Acquisition de placements	(15 398)	(28 760)
Produit de la vente de placements temporaires	16 700	12 193
Produit de la vente de placements	36 170	14 416
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 374)	(1 522)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	3	15 508
Encaissement d'avantages locatifs incitatifs	—	336
	17 041	(6 722)
Variation nette de la trésorerie	12 390	(3 309)
Trésorerie à l'ouverture	11 191	14 500
Trésorerie à la clôture	23 581 \$	11 191 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2020

(tous les montants sont en milliers de dollars)

Nature et description de l'organisation

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) a été constituée en organisation à but non lucratif en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 1^{er} janvier 2013. CPA Canada n'est assujettie à aucun impôt sur le revenu.

CPA Canada aide les organisations de réglementation des CPA à élaborer et à promouvoir des normes appropriées et uniformes d'admission à la profession de comptable professionnel agréé et à maintenir des normes de déontologie appropriées pour tous les comptables professionnels agréés. CPA Canada mène des recherches sur des sujets d'actualité dans le domaine des affaires, publie des indications ainsi que des documents destinés à la profession comptable, élabore des programmes de formation préagrément et d'apprentissage professionnel et représente la profession de CPA sur les scènes nationale et internationale.

CPA Canada mobilise des fonds, des effectifs et diverses ressources complémentaires pour soutenir une activité de normalisation indépendante. Le Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC) et le Conseil de surveillance de la normalisation en audit et certification (CSNAC) sont des instances indépendantes composées de bénévoles qui ont été créées afin de servir l'intérêt public en supervisant les activités de normalisation au Canada.

Le CSNC supervise les activités d'instances indépendantes canadiennes, à savoir le Conseil des normes comptables (CNC) et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), qui établissent des normes comptables à l'intention des entités canadiennes.

Le CSNAC supervise les activités du Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC), une instance indépendante canadienne, qui établit des normes en matière de certification et de services connexes au Canada.

1. Résumé des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et s'appuient sur les principales méthodes comptables suivantes.

a) Comptabilisation des produits

i) Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées en produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les cotisations des membres reçues antérieurement à l'exercice auquel elles se rapportent sont comptabilisées dans les produits reportés.

ii) Perfectionnement, produits et services professionnels

Les produits sont comptabilisés au moment où les programmes de perfectionnement sont offerts, au moment de l'expédition du produit, au moment de la prestation du service, ou encore au prorata sur la durée de l'abonnement, selon la nature du produit ou du service. Les sommes reçues préalablement à l'offre d'un programme de perfectionnement, à l'expédition d'un produit, à la prestation d'un service ou à la période couverte par un abonnement sont comptabilisées dans les produits reportés.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2020**(tous les montants sont en milliers de dollars)***1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)****a) Comptabilisation des produits (suite)**

iii) Programmes de formation préagrément

Les produits provenant des programmes de formation préagrément sont comptabilisés au moment de l'inscription du candidat à un module du programme de formation préagrément. Les droits d'examen sont comptabilisés dans les produits lors de la tenue des examens. La somme reçue d'un candidat préalablement à son inscription au programme ou à la tenue d'un examen est comptabilisée dans les produits reportés.

iv) Magazine *Pivot*

Les produits provenant des abonnements au magazine *Pivot* sont comptabilisés sur la durée de l'abonnement. Les produits publicitaires sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les annonces sont publiées. La somme reçue préalablement à la période couverte par l'abonnement ou à la parution de la publicité est comptabilisée dans les produits reportés.

v) Revenus de placement

Les revenus de placement sont constitués des intérêts sur la trésorerie, des intérêts sur les placements temporaires, des intérêts sur les placements, des distributions des fonds de placement indiciaires, des gains et pertes réalisés sur la vente de placements, et de l'accroissement et de la diminution latents de la juste valeur des fonds de placement indiciaires. Les produits sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts gagnés sur les placements sont comptabilisés sur la durée des placements en cause, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

vi) Programmes internationaux

Les droits d'inscription des étudiants sont comptabilisés en produits dans l'exercice auquel ils se rapportent. Les produits générés par les ventes sont comptabilisés au moment de l'expédition. Les produits au titre des programmes sont comptabilisés au moment où les programmes d'apprentissage et de perfectionnement professionnels sont offerts. Les droits d'examen sont comptabilisés dans les produits lors de la tenue des examens. Les sommes reçues préalablement à l'expédition d'un produit, à l'offre d'un programme, à la tenue d'un examen ou à l'exercice auquel l'inscription de l'étudiant se rapporte sont comptabilisées dans les produits reportés.

b) Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués de certificats de placement garanti dont les échéances vont de 91 jours à 12 mois à partir de la date d'acquisition.

c) Placements

Les placements sont constitués de certificats de placement garanti et de placements à revenu fixe dont les échéances sont supérieures à 12 mois à partir de la date d'acquisition, ainsi que de placements dans des fonds de placement indiciaires. Les certificats de placement garanti et les placements à revenu fixe arrivant à échéance dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés dans l'actif à court terme.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2020**(tous les montants sont en milliers de dollars)***1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)****d) Dons reçus sous forme de services**

Le fonctionnement de CPA Canada dépend des services que lui fournissent bénévolement de nombreuses personnes qui sont des experts et des chefs de file sectoriels dans des domaines spécialisés. Comme ces services ne sont normalement pas achetés par CPA Canada et en raison de la difficulté de déterminer leur juste valeur, les dons reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

e) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, et il est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

f) Instruments financiers**i) Évaluation des actifs et passifs financiers**

CPA Canada évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur ajustée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à la juste valeur, pour tenir compte des coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

CPA Canada évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des fonds de placement indiciels cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat dans l'exercice où elles se produisent.

Le coût après amortissement est le montant auquel est évalué un actif financier ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les justes valeurs des placements dans des fonds de placement indiciels sont déterminées par référence aux plus récentes valeurs liquidatives de clôture pour chaque fonds de placement indiciel.

Les coûts de transaction associés à l'acquisition et à la cession de placements à revenu fixe sont inscrits à l'actif et inclus dans les coûts d'acquisition ou portés en diminution du produit de la cession. Les frais de gestion des placements liés aux fonds de placement indiciels sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie, les créances, les placements temporaires et les placements dans des certificats de placement garanti ainsi que les placements à revenu fixe.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les fournisseurs et les charges à payer.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2020**(tous les montants sont en milliers de dollars)***1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)****f) Instruments financiers (suite)****i) Évaluation des actifs et passifs financiers (suite)**

Les actifs financiers évalués à la juste valeur comprennent les placements dans des fonds de placement indiciels.

ii) Perte de valeur

À la fin de chaque exercice, CPA Canada détermine s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Les preuves objectives d'une perte de valeur comprennent les données observables qui sont portées à l'attention de CPA Canada, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, CPA Canada détermine s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

Lorsque CPA Canada identifie un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, elle réduit la valeur comptable de cet actif financier pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture.

La réduction de valeur d'un actif financier est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif financier précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, sans excéder toutefois le montant de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat dans l'exercice où la reprise a lieu.

g) Immobilisations

Les coûts des immobilisations sont inscrits à l'actif lorsqu'ils satisfont aux critères permettant de les comptabiliser à titre d'immobilisations, sauf pour les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles générées en interne au cours de la phase de développement, qui sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Le coût d'une immobilisation comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2020**(tous les montants sont en milliers de dollars)***1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)****g) Immobilisations (suite)**

Une immobilisation doit être soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est observée, le montant de la dépréciation est calculé comme l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation sur sa juste valeur. La perte de valeur d'une immobilisation est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel elle se produit.

La perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation augmente ultérieurement.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, qui comprennent le mobilier et le matériel ainsi que les améliorations locatives, sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire à partir du début de l'utilisation des biens, à des taux établis de manière à ce que le coût des immobilisations corporelles soit amorti sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Mobilier et matériel	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée restante des baux concernés

ii) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels d'application acquis séparément. Ces logiciels sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire à partir du début de l'utilisation des biens, à des taux établis de manière à ce que le coût des immobilisations incorporelles soit amorti sur leur durée de vie utile estimative, qui peut aller de trois à cinq ans.

h) Avantages postérieurs au départ à la retraite**Régimes à prestations définies**

- i) Un passif au titre des prestations définies est comptabilisé dans l'état de la situation financière dans la mesure où les obligations au titre des prestations définies d'un régime excèdent la juste valeur de l'actif de ce régime.

Les composantes du coût total des régimes à prestations définies, compte non tenu des réévaluations et autres éléments, sont comptabilisées en résultat dans l'exercice où elles sont engagées.

Les réévaluations et autres éléments sont comptabilisés dans l'exercice où ils ont lieu, directement dans l'état de l'évolution de l'actif net.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2020**(tous les montants sont en milliers de dollars)***1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)****h) Avantages postérieurs au départ à la retraite (suite)****Régimes à prestations définies (suite)**

- ii) Les obligations au titre des prestations définies sont établies par calculs actuariels selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services, suivant les hypothèses les plus probables de la direction concernant l'âge de la retraite, l'espérance de vie, les taux d'actualisation permettant de prendre en compte la valeur temporelle de l'argent, l'évolution future des niveaux de salaires et de prestations, ainsi que d'autres hypothèses actuarielles.
- iii) Les obligations au titre des prestations définies sont évaluées sur la base de rapports d'évaluation actuarielle préparés annuellement à des fins comptables selon des hypothèses actuarielles, y compris quant au taux d'actualisation, qui sont mises à jour chaque année.
- iv) Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur.
- v) Les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies sont évalués au 31 mars.
- vi) Les composantes du coût total d'un régime à prestations définies pour l'exercice comprennent :
 - le coût des services rendus au cours de l'exercice;
 - le coût financier;
 - les réévaluations et autres éléments.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice correspond à la valeur actuarielle des prestations accordées en échange des services rendus par les salariés au cours de l'exercice, réduite pour tenir compte des cotisations versées par les salariés.

Le coût financier de l'exercice correspond à l'intérêt net sur le passif au titre des prestations définies, que l'on calcule en multipliant le passif au titre des prestations définies au début de l'exercice par le taux d'actualisation utilisé pour la détermination du solde de l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice. Dans le cas d'un actif au titre des prestations définies, le coût financier est un crédit.

Les réévaluations et autres éléments sont composés de ce qui suit :

- la différence entre le rendement réel de l'actif du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation utilisé pour la détermination du solde de l'obligation au titre des prestations définies du régime au début de l'exercice;
- les gains et pertes actuariels;
- l'incidence de la provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies;
- les coûts des services passés;
- les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2020**(tous les montants sont en milliers de dollars)***1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)****h) Avantages postérieurs au départ à la retraite (suite)****Régimes à prestations définies (suite)**

Au cours d'un exercice donné, les gains et pertes actuariels peuvent découler :

- de l'écart entre les obligations réelles au titre des prestations définies à la date de clôture et les obligations prévues au titre des prestations définies à la date de clôture;
- de modifications apportées aux hypothèses actuarielles.

Régimes à cotisations définies

- i) Les composantes du coût total d'un régime à cotisations définies sont comptabilisées en résultat dans l'exercice où elles sont engagées.
- ii) Les composantes du coût total d'un régime à cotisations définies pour l'exercice comprennent :
 - le coût des services rendus au cours de l'exercice;
 - les coûts des services passés;
 - les intérêts débiteurs de l'exercice sur la valeur actualisée estimative des cotisations requises dans les exercices futurs au titre des services rendus par les salariés au cours de l'exercice considéré ou des exercices antérieurs;
 - en déduction, les intérêts créditeurs de l'exercice sur tout excédent non affecté du régime.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice comprend les cotisations que CPA Canada est tenue de verser au cours de l'exercice en échange des services rendus par les salariés au cours de celui-ci, ainsi que la valeur actualisée estimative des cotisations que CPA Canada est tenue de verser dans les exercices futurs à l'égard des services rendus par les salariés au cours de l'exercice.

i) Avantages locatifs incitatifs reportés

Les avantages locatifs incitatifs reçus comprennent les réductions de loyer et les avantages rattachés à des améliorations locatives reçus en argent servant à l'acquisition d'immobilisations.

Les avantages incitatifs reçus au titre des baux originaux sont amortis en résultat de façon linéaire sur la durée des baux originaux. Les avantages incitatifs reçus au titre des baux renégociés sont amortis en résultat de façon linéaire sur la durée de l'intervalle entre la date d'échéance du bail original en cause et celle du bail renégocié en cause.

j) Actif net investi en immobilisations

Le montant de l'actif net investi en immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations, déduction faite du solde non amorti des incitatifs pour améliorations locatives reportés affectés à l'acquisition d'immobilisations.

k) Estimations de la direction

La préparation des présents états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des jugements et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2020**(tous les montants sont en milliers de dollars)***1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)****k) Estimations de la direction (suite)**

Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations, et les écarts en découlant seront comptabilisés dans les exercices ultérieurs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées continuellement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice de révision des estimations et dans tout exercice ultérieur touché par la révision en question.

La direction estime que les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations au titre des prestations définies constituent des estimations importantes.

2. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers

CPA Canada est exposée à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition aux risques et les concentrations de ces risques.

Les instruments financiers de CPA Canada et la nature des risques auxquels ils peuvent être exposés sont les suivants :

Instruments financiers	Crédit	Liquidité	Risques		
			Change	Taux d'intérêt	Prix autre
Trésorerie	X			X	
Créances	X				
Placements temporaires	X			X	
Placements – certificats de placement garanti	X			X	
Placements – titres à revenu fixe canadiens	X			X	
Placements – fonds indiciels : titres à revenu fixe canadiens	X			X	X
Placements – fonds indiciels : titres de capitaux propres canadiens et étrangers			X		X
Fournisseurs et charges à payer		X			

CPA Canada gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence potentielle sur sa performance opérationnelle et financière conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats et de protéger l'actif. Le Conseil d'administration surveille la conformité avec la politique de gestion des risques et passe en revue annuellement la politique et les procédures de gestion des risques.

CPA Canada s'est dotée d'une politique de placement qui décrit en détail la qualité des actifs et la proportion des titres de placement à revenu fixe et des titres de capitaux propres dans lesquels elle peut investir.

CPA Canada n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de la gestion des risques.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2020**(tous les montants sont en milliers de dollars)***2. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers (suite)****Risque de crédit**

CPA Canada est exposée à un risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou lié à une concentration de transactions avec une même partie, ou à une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui pourraient être affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture, de sorte que CPA Canada puisse subir une perte financière. CPA Canada ne détient pas directement de sûreté pour les obligations financières des contreparties.

L'exposition maximale de CPA Canada au risque de crédit au 31 mars se présente comme suit :

	2020	2019
Trésorerie	23 581\$	11 191\$
Créances	12 487	6 596
Placements temporaires	8 060	6 700
Placements – certificats de placement garanti	24 625	24 153
Placements – titres à revenu fixe canadiens	1 014	22 390
Placements – fonds indiciels : titres à revenu fixe canadiens	25 087	25 380
	94 854\$	96 410\$

Trésorerie et placements : Le risque de crédit associé à la trésorerie, aux placements temporaires et aux placements est réduit au minimum, ces actifs étant essentiellement investis dans des titres de créance des entités suivantes : gouvernements, grandes institutions financières ayant reçu une cote catégorie investissement d'une agence de notation réputée, et/ou autres parties solvables. Un suivi constant est assuré afin d'évaluer l'évolution de la situation des émetteurs de titres qui sont admissibles à titre de placements, conformément à la politique de placement de CPA Canada.

Créances : Le risque de crédit associé aux créances est réduit au minimum en raison de la clientèle de CPA Canada, qui est présente dans la quasi-totalité des secteurs d'activité au Canada et qui comprend les organisations provinciales et territoriales de CPA. CPA Canada applique un programme d'évaluation de la solvabilité des clients et limite le montant de crédit accordé lorsqu'elle le juge nécessaire. Au 31 mars 2020, une provision pour créances douteuses de 89 \$ a été constituée (113 \$ en 2019).

Les concentrations de risque de crédit lié aux créances sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti. Au 31 mars 2020, les créances sur les deux plus gros clients représentaient 80 % du montant total des créances (52 % en 2019).

Les concentrations de risque de crédit lié aux certificats de placement garanti sont atténuées par la qualité du crédit des grandes institutions financières émettrices. Au 31 mars 2020, 40 % du total des certificats de placement garanti était détenu auprès d'une même institution financière (44 % en 2019).

Les concentrations de risque de crédit lié aux placements en titres à revenu fixe canadiens sont atténuées par le fait que l'on veille à ce que ces actifs soient investis dans des titres de créance des entités suivantes : gouvernements, grandes institutions financières et autres parties solvables. Au 31 mars 2020, les placements en titres à revenu fixe canadiens étaient constitués d'un seul placement détenu auprès d'une grande institution financière (en 2019, le plus important placement en titres à revenu fixe canadiens détenu auprès d'une entité représentait 23 % du total des placements de cette catégorie de titres).

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2020**(tous les montants sont en milliers de dollars)***2. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers (suite)****Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que CPA Canada ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

CPA Canada couvre ses besoins de liquidité en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement, en prévoyant ses activités d'investissement et de financement, ainsi qu'en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en trésorerie. CPA Canada dispose d'une ligne de crédit bancaire à court terme non garantie d'un montant maximum de 950 \$, portant intérêt au taux préférentiel, à laquelle elle pourrait recourir en cas de fluctuations temporaires des besoins de trésorerie. Au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019, la ligne de crédit bancaire n'avait pas été utilisée.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent par rapport à la valeur du dollar canadien en raison des variations des taux de change.

La monnaie de fonctionnement de CPA Canada est le dollar canadien. Il peut arriver à l'occasion que CPA Canada conclue des transactions en devises du fait que certains produits et charges sont libellés dans ces devises, et qu'elle ait recours à des fournisseurs étrangers pour certains achats de biens et services, et l'acquisition de certaines immobilisations à l'échelle internationale.

CPA Canada investit une partie de son portefeuille de placements dans un fonds de placement indicier qui investit dans des titres de capitaux propres étrangers. CPA Canada atténue son risque de change en investissant dans un fonds de placement indicier composé de titres de placement libellés dans de nombreuses devises.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

En ce qui a trait à ses placements en certificats de placement garanti et à ses placements à revenu fixe, CPA Canada gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci à la fluctuation des taux d'intérêt.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2020**(tous les montants sont en milliers de dollars)***2. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers (suite)****Risque de taux d'intérêt (suite)**

CPA Canada investit une partie de son portefeuille de placements dans un fonds de placement indiciel qui investit dans des titres à revenu fixe canadiens. CPA Canada atténue son risque de taux d'intérêt en investissant dans un fonds de placement indiciel composé de titres ayant diverses échéances.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

La politique de placement de CPA Canada limite les placements dans des fonds indiciels à certains indices de marché déterminés. Selon la politique de placement de CPA Canada, les fonds de placement indiciels sont composés à 55 % (+/-5 %) de titres à revenu fixe et à 45 % (+/-10 %) de titres de capitaux propres. Le portefeuille de placements dans des fonds indiciels est rééquilibré chaque trimestre. Le risque et la volatilité des rendements des placements sont atténués du fait de la répartition des placements entre différents pays, secteurs d'activité et émetteurs de tailles diverses.

Variation des risques

Le profil de risque des instruments financiers de CPA Canada n'a pas subi de changement important par rapport à celui de l'exercice précédent.

3. Placements temporaires

Les certificats de placement garanti portent intérêt à des taux effectifs allant de 1,65 % à 2,25 % (de 1,70 % à 2,30 % en 2019) et arrivent à échéance au plus tard en juillet 2020 (en 2019, ils arrivaient à échéance au plus tard en mars 2020).

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

(tous les montants sont en milliers de dollars)

4. Placements

	2020	2019
ÉVALUÉS AU COÛT APRÈS AMORTISSEMENT		
Certificats de placement garanti	24 625\$	24 153\$
Titres à revenu fixe canadiens	1 014	22 390
	25 639	46 543
ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR		
Fonds de placement indiciels		
– titres à revenu fixe canadiens	25 087	25 380
– titres de capitaux propres canadiens	9 289	9 229
– titres de capitaux propres étrangers	11 304	11 591
	45 680	46 200
	71 319\$	92 743\$
COURT TERME		
Certificats de placement garanti	3 289\$	—\$
Titres à revenu fixe canadiens	—	883
	3 289	883
LONG TERME		
Certificats de placement garanti	21 336	24 153
Titres à revenu fixe canadiens	1 014	21 507
Fonds de placement indiciels	45 680	46 200
	68 030	91 860
	71 319\$	92 743\$

Les certificats de placement garanti portent intérêt à des taux effectifs allant de 1,40 % à 2,65 % (de 1,40 % à 2,65 % en 2019) et arrivent à échéance entre avril 2020 et mars 2024 (en 2019, ils arrivaient à échéance entre avril 2020 et mars 2024).

Les placements en titres à revenu fixe canadiens portent intérêt à un taux effectif de 2,00 % (de 1,65 % à 2,88 % en 2019) et arrivent à échéance en juin 2021 (en 2019, ils arrivaient à échéance entre décembre 2019 et juin 2025).

Les placements en titres à revenu fixe canadiens compris dans les fonds de placement indiciels portent intérêt à des taux effectifs allant de 0,44 % à 9,96 % (de 1,99 % à 7,80 % en 2019) et arrivent à échéance entre octobre 2020 et novembre 2065 (en 2019, ils arrivaient à échéance entre avril 2019 et novembre 2065).

5. Stocks

Les stocks comprennent des livres et des publications offerts en vente. Le montant des stocks comptabilisé en charges dans l'exercice s'établit à 379 \$ (449 \$ en 2019).

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

(tous les montants sont en milliers de dollars)

6. Immobilisations

	2020			2019		
	Coût	Cumul des amortissements	Valeur comptable nette	Coût	Cumul des amortissements	Valeur comptable nette
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Mobilier et matériel	11 600 \$	8 602 \$	2 998 \$	10 993 \$	8 277 \$	2 716 \$
Améliorations locatives	8 123	4 144	3 979	7 116	3 688	3 428
	19 723	12 746	6 977	18 109	11 965	6 144
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Logiciels d'application	5 315	5 315	—	5 315	5 302	13
	25 038 \$	18 061 \$	6 977 \$	23 424 \$	17 267 \$	6 157 \$

Au cours de l'exercice considéré, des immobilisations corporelles comprenant du mobilier et du matériel ainsi que des améliorations locatives, d'une valeur comptable nette de 22 \$ (coût de 760 \$ et amortissement cumulé de 738 \$) ont été vendues pour un produit de 3 \$, occasionnant une perte de 19 \$.

Au cours de l'exercice précédent, des immobilisations corporelles comprenant un terrain, un bâtiment, des améliorations du bâtiment, du mobilier et du matériel ainsi que des améliorations locatives, d'une valeur comptable nette de 9 108 \$ (coût de 15 015 \$ et amortissement cumulé de 5 907 \$) ont été vendues pour un produit de 15 508 \$, occasionnant un gain de 6 400 \$.

7. Fournisseurs et charges à payer

	2020	2019
Dettes fournisseurs et charges à payer	18 858 \$	18 320 \$
Organisations provinciales et territoriales de CPA [note 11]	1 741	866
Taxes de vente	363	67
Charges sociales et retenues à la source	—	—
	20 962 \$	19 253 \$

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

(tous les montants sont en milliers de dollars)

8. Avantages postérieurs au départ à la retraite

	2020	2019
Passif comptabilisé dans l'état de la situation financière :		
Régimes de retraite	12 181 \$	15 041 \$
Avantages complémentaires de retraite	14 195	16 951
	26 376 \$	31 992 \$
Coûts des prestations définies comptabilisés dans l'état des résultats :		
Régimes de retraite	496 \$	495 \$
Avantages complémentaires de retraite	815	819
	1 311 \$	1 314 \$
Coûts des prestations définies (crédits) comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net :		
Régimes de retraite	(2 790)\$	1 429 \$
Avantages complémentaires de retraite	(2 822)	433
	(5 612)\$	1 862 \$
Total des paiements en trésorerie au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite :		
Cotisations minimales requises à verser au régime de retraite par capitalisation en vertu des règlements applicables actuels	— \$	76 \$
Montant des prestations versées directement aux prestataires du régime de retraite supplémentaire sans capitalisation	566	566
Cotisations visant à capitaliser les coûts de l'exercice au titre des avantages complémentaires de retraite	749	703
	1 315 \$	1 345 \$

a) Régimes de retraite

CPA Canada offre un régime de retraite agréé comportant un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies, ainsi qu'un régime de retraite supplémentaire non agréé sans capitalisation.

Depuis une modification apportée au régime agréé le 1^{er} juillet 2010, l'option non contributive du régime n'était plus offerte aux nouveaux participants au volet à prestations définies qui adhéraient au régime après cette date. Depuis le 1^{er} mai 2012, le volet à prestations définies du régime de retraite agréé et le régime de retraite supplémentaire ne sont plus offerts aux nouveaux salariés. Les participants au volet à prestations définies du régime de retraite agréé ont continué d'accumuler des années de service jusqu'au 31 octobre 2013. Le 1^{er} novembre 2013, un volet à cotisations définies du régime de retraite agréé a été instauré pour les nouveaux participants et pour les participants existants au volet à prestations définies dont la somme de l'âge et des années de service était inférieure à 55 ans au 1^{er} novembre 2013. CPA Canada a offert aux participants dont la somme de l'âge et des années de service était au moins égale à 55 ans au 1^{er} novembre 2013 la possibilité de continuer de cotiser au volet à prestations définies du régime de retraite agréé jusqu'au 31 octobre 2016, ou de transférer leur participation au volet à cotisations définies du régime de retraite agréé le 1^{er} novembre 2013. Toutes les années de service futures des participants au régime accumulées à partir du 1^{er} novembre 2013 le sont dans le volet à cotisations définies du régime de retraite agréé, à l'exception des participants au régime qui ont choisi de continuer à constituer leurs prestations dans le volet à prestations définies du régime de retraite agréé jusqu'au 31 octobre 2016, date après laquelle leurs années de service futures seront aussi accumulées dans le volet à cotisations définies du régime de retraite agréé.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2020**(tous les montants sont en milliers de dollars)***8. Avantages postérieurs au départ à la retraite (suite)****a) Régimes de retraite (suite)**

CPA Canada assure la capitalisation du régime de retraite agréé qui est requise par la législation applicable et déterminée par l'actuaire du régime aux fins de la capitalisation. L'excédent des prestations sur les prestations maximales autorisées en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* est financé au moyen du régime de retraite supplémentaire pour les salariés qui y étaient admissibles avant le 1^{er} novembre 2013. Les cotisations sont versées au régime de retraite supplémentaire à mesure que les prestations sont versées.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la comptabilisation date du 31 mars 2020.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2018 et indiquait qu'aucune autre cotisation au titre de la capitalisation n'était exigée avant la prochaine évaluation actuarielle requise en date du 1^{er} janvier 2021, date à laquelle cette exigence sera réévaluée. Au cours de l'exercice 2019, CPA Canada a respecté l'exigence de financement minimal découlant de l'évaluation actuarielle précédente aux fins de la capitalisation en date du 1^{er} janvier 2017, et a versé des cotisations de 76 \$ au titre de l'amortissement du déficit de solvabilité avant l'achèvement de l'évaluation du 1^{er} janvier 2018.

	2020			2019		
	Régime agréé	Régime de retraite supplémentaire	Total	Régime agréé	Régime de retraite supplémentaire	Total
i) Situation de capitalisation des régimes						
Actif du régime, à la juste valeur	53 723 \$	— \$	53 723 \$	59 415 \$	— \$	59 415 \$
Obligations au titre des prestations définies	(57 880)	(8 024)	(65 904)	(65 451)	(9 005)	(74 456)
Passif au titre des prestations définies	(4 157)\$	(8 024)\$	(12 181)\$	(6 036)\$	(9 005)\$	(15 041)\$

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

(tous les montants sont en milliers de dollars)

8. Avantages postérieurs au départ à la retraite (suite)

a) Régimes de retraite (suite)

	2020			2019		
	Régime agréé	Régime de retraite supplémentaire	Total	Régime agréé	Régime de retraite supplémentaire	Total
ii) Actif du régime, à la juste valeur						
Solde d'ouverture	59 415 \$	— \$	59 415 \$	58 809 \$	— \$	58 809 \$
Rendement réel de l'actif du régime	(2 338)	—	(2 338)	3 240	—	3 240
Cotisations patronales	—	566	566	76	566	642
Cotisations salariales	—	—	—	—	—	—
Prestations versées	(3 354)	(566)	(3 920)	(2 710)	(566)	(3 276)
Solde de clôture	53 723 \$	— \$	53 723 \$	59 415 \$	— \$	59 415 \$
Composition de l'actif du régime :						
Titres de capitaux propres	60,0 %	—	60,0 %	60,1 %	—	60,1 %
Titres de créance	40,0 %	—	40,0 %	39,9 %	—	39,9 %
	100,0 %	—	100,0 %	100,0 %	—	100,0 %
iii) Obligations au titre des prestations définies						
Solde d'ouverture	(65 451)\$	(9 005)\$	(74 456)\$	(63 599)\$	(8 969)\$	(72 568)\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	—	—	—	—	—	—
Intérêts débiteurs sur obligations au titre des prestations définies	(2 160)	(297)	(2 457)	(2 290)	(323)	(2 613)
Cotisations salariales	—	—	—	—	—	—
Prestations versées	3 354	566	3 920	2 710	566	3 276
Gain actuariel (perte actuarielle)	6 377	712	7 089	(2 272)	(279)	(2 551)
Solde de clôture	(57 880)\$	(8 024)\$	(65 904)\$	(65 451)\$	(9 005)\$	(74 456)\$

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

(tous les montants sont en milliers de dollars)

8. Avantages postérieurs au départ à la retraite (suite)

a) Régimes de retraite (suite)

	2020			2019		
	Régime agréé	Régime de retraite supplémentaire	Total	Régime agréé	Régime de retraite supplémentaire	Total
iv) Composantes du coût des prestations définies						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Coût financier	199	297	496	172	323	495
Coût des prestations définies comptabilisé dans l'état des résultats	199	297	496	172	323	495
Réévaluations et autres éléments :						
• différence entre le rendement réel de l'actif du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation utilisé aux fins de la détermination du solde de l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	4 299	—	4 299	(1 122)	—	(1 122)
• perte actuarielle (gain actuariel)	(6 377)	(712)	(7 089)	2 272	279	2 551
Coûts des prestations définies (crédits) comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net	(2 078)	(712)	(2 790)	1 150	279	1 429
Coût des prestations définies (crédit)	(1 879)\$	(415)\$	(2 294)\$	1 322 \$	602 \$	1 924 \$

v) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer les obligations au titre des prestations définies et les coûts des prestations définies des exercices clos le 31 mars 2020 et le 31 mars 2019 sont les suivantes :

	2020		2019	
	Obligations au titre des prestations définies	Coût des prestations définies	Obligations au titre des prestations définies	Coût des prestations définies
Taux d'actualisation	4,10 %	3,30 %	3,30 %	3,60 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

(tous les montants sont en milliers de dollars)

8. Avantages postérieurs au départ à la retraite (suite)**a) Régimes de retraite (suite)**

vi) Volet à cotisations définies

CPA Canada verse un montant équivalent aux cotisations des participants au volet à cotisations définies du régime de retraite agréé. La cotisation de l'organisation est fondée sur le salaire du participant, son niveau de cotisation, son âge et ses années de service. Les cotisations versées au cours de l'exercice 2020 ont été de 2 618 \$ (2 546 \$ en 2019).

b) Avantages complémentaires de retraite

CPA Canada offre aux retraités des régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies comportant une assurance maladie, une assurance dentaire et une modique assurance vie. Les prestations sont servies par l'entremise d'un contrat d'assurance collective, pour lequel CPA Canada verse des primes annuelles à un assureur.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes d'avantages complémentaires de retraite aux fins de la comptabilisation date du 31 mars 2020.

	2020	2019
i) Situation de capitalisation des régimes		
Actif du régime, à la juste valeur	— \$	— \$
Obligations au titre des prestations définies	(14 195)	(16 951)
Passif au titre des prestations définies	(14 195) \$	(16 951) \$
ii) Actif du régime, à la juste valeur		
Solde d'ouverture	— \$	— \$
Cotisations patronales	749	703
Prestations versées	(749)	(703)
Solde de clôture	— \$	— \$
iii) Obligations au titre des prestations définies		
Solde d'ouverture	(16 951) \$	(16 402) \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(239)	(229)
Intérêts débiteurs sur obligations au titre des prestations définies	(576)	(590)
Prestations versées	749	703
Gain actuariel (perte actuarielle)	2 822	(433)
Solde de clôture	(14 195) \$	(16 951) \$

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

(tous les montants sont en milliers de dollars)

8. Avantages postérieurs au départ à la retraite (suite)**b) Avantages complémentaires de retraite (suite)**

	2020	2019
iv) Composantes du coût des prestations définies		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	239 \$	229 \$
Coût financier	576	590
Coût des prestations définies comptabilisé dans l'état des résultats	815	819
Réévaluations et autres éléments		
• perte actuarielle (gain actuariel)	(2 822)	433
Coûts des prestations définies (crédits) comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net	(2 822)	433
Coût des prestations définies (crédit)	(2 007) \$	1 252 \$

v) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer les obligations au titre des prestations définies et les coûts des prestations définies des exercices clos le 31 mars 2020 et le 31 mars 2019 sont les suivantes :

	2020		2019	
	Obligations au titre des prestations définies	Coût des prestations définies	Obligations au titre des prestations définies	Coût des prestations définies
Taux d'actualisation	4,20 %	3,40 %	3,40 %	3,60 %
Taux de croissance initial du coût des soins de santé	5,19 %	5,27 %	5,27 %	5,62 %
Taux de croissance ultime du coût des soins de santé	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,50 %
Année où le taux ultime sera atteint	2040	2040	2040	2028

c) Risques financiers

Le principal risque à long terme des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite de CPA Canada consiste dans la possibilité que les actifs des régimes et les flux de trésorerie de fonctionnement futurs de CPA Canada soient insuffisants pour répondre aux obligations au titre des régimes. Un résumé de la situation de capitalisation des régimes est présenté ci-dessous :

	2020	2019
Régime capitalisé :		
Actif du régime, à la juste valeur	53 723 \$	59 415 \$
Obligations au titre des prestations définies	(57 880)	(65 451)
	(4 157)	(6 036)
Régimes non capitalisés :		
Obligations au titre des prestations définies – régime de retraite	(8 024)	(9 005)
– avantages complémentaires de retraite	(14 195)	(16 951)
	(22 219)	(25 956)
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite comptabilisé dans l'état de la situation financière	(26 376) \$	(31 992) \$

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

(tous les montants sont en milliers de dollars)

8. Avantages postérieurs au départ à la retraite (suite)**c) Risques financiers (suite)**

Le passif des régimes expose CPA Canada à différentes formes de risques, y compris le risque de liquidité et le risque associé aux modifications des hypothèses actuarielles, principalement le risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies des régimes.

L'actif du régime capitalisé expose CPA Canada à différentes formes de risques, y compris les risques de crédit, de liquidité et de marché, ce dernier étant composé du risque de taux d'intérêt, du risque de change et du risque de prix autre. L'actif du régime est constitué de placements dans des fonds indiciels, qui sont composés à 40 % (+/-3 %) de titres à revenu fixe et à 60 % (+/-3 %) de titres de capitaux propres. Le portefeuille de placements dans des fonds indiciels est rééquilibré chaque trimestre.

CPA Canada atténue les risques liés à l'actif des régimes de la même manière que les risques liés à ses instruments financiers. En outre, le risque de taux d'intérêt sur le passif du régime capitalisé bénéficie d'une couverture naturelle grâce aux placements que CPA Canada possède dans des fonds de placement indiciels de titres à revenu fixe, dont la valeur est également touchée par les variations des taux d'intérêt.

9. Engagements**a) Engagements locatifs**

CPA Canada a conclu des contrats de location pour ses bureaux. Ces baux prévoient la prise en charge par CPA Canada d'une quote-part des taxes foncières et des charges d'exploitation.

Les paiements annuels futurs afférents à la location des bureaux, y compris la quote-part estimative des taxes foncières et des charges d'exploitation, sont les suivants :

2021	4 510\$
2022	4 264
2023	4 435
2024	4 685
2025	4 331
Années suivantes	11 789
	34 014\$

b) Avantages locatifs incitatifs reportés

	2020			2019		
	Incitatifs pour améliorations locatives	Réductions de loyer	Total	Incitatifs pour améliorations locatives	Réductions de loyer	Total
Solde d'ouverture	2 422\$	126 \$	2 548\$	2 490\$	— \$	2 490 \$
Entrées de l'exercice	—	—	—	207	129	336
Amortissement	(277)	(12)	(289)	(275)	(3)	(278)
Solde de clôture	2 145\$	114 \$	2 259\$	2 422\$	126 \$	2 548 \$

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

(tous les montants sont en milliers de dollars)

9. Engagements (suite)**b) Avantages locatifs incitatifs reportés (suite)**

Au cours de l'exercice 2019, CPA Canada a conclu un bail pour ses nouveaux bureaux d'Ottawa. Aux termes du bail pour ses nouveaux locaux, CPA Canada a touché des incitatifs pour améliorations locatives de 207 \$.

Au cours de l'exercice 2018, CPA Canada a conclu un bail pour ses nouveaux bureaux de Montréal. Le bail de l'ancien bureau a été résilié sans montant à régler. Aux termes du bail pour ses nouveaux locaux de Montréal, CPA Canada a touché des incitatifs pour améliorations locatives de 393 \$ au cours de l'exercice 2018 et des avantages au titre de la réduction de loyer de 129 \$ au cours de l'exercice 2019.

c) Obligations contractuelles

Dans le cadre de sa stratégie numérique, CPA Canada a engagé, au coût annuel estimatif de 2 150 \$, des conseillers pour une période de 36 mois allant du 15 janvier 2018 au 15 janvier 2021 afin de se faire aider dans la production et la distribution des versions numérique et papier du magazine *Pivot*.

10. Revenus de placement

	2020	2019
PLACEMENTS ÉVALUÉS AU COÛT APRÈS AMORTISSEMENT		
Intérêts sur trésorerie	224 \$	260 \$
Intérêts sur placements temporaires	321	125
Intérêts sur certificats de placement garanti	472	325
Intérêts sur placements à revenu fixe	435	354
Perte réalisée sur vente de placements	(163)	(131)
	1 289	933
PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR		
Distributions des fonds de placement indiciels	1 929	1 603
Accroissement latent (diminution latente) de la juste valeur des fonds de placement indiciels	(2 615)	1 262
Gain réalisé sur vente de placements dans des fonds indiciels	166	148
	(520)	3 013
	769 \$	3 946 \$

11. Entente en matière de formation

Au cours de l'exercice 2017, CPA Canada a conclu une entente avec chacune des organisations provinciales et territoriales de CPA qui prévoit le recouvrement annuel par CPA Canada de l'excédent des coûts réels en ce qui a trait au développement permanent des volets formation et examen du programme d'agrément CPA et des cours préparatoires CPA sur les coûts budgétés. Les écarts entre les coûts réels et les coûts budgétés sont principalement attribuables aux estimations des inscriptions d'étudiants par rapport aux inscriptions réelles. Les écarts favorables par rapport au budget seront remboursés par CPA Canada aux organisations provinciales et territoriales de CPA, alors que CPA Canada recevra des organisations provinciales et territoriales de CPA le montant correspondant aux écarts défavorables.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2020**(tous les montants sont en milliers de dollars)*

11. Entente en matière de formation (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, CPA Canada a réalisé un écart net favorable de 1 741 \$ (866 \$ en 2019) par rapport au budget relativement au développement permanent des volets formation et examen du programme d'agrément CPA et des cours préparatoires CPA. Le solde est présenté dans les fournisseurs et charges à payer [note 7].

12. COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'éclosion de la maladie à coronavirus (COVID-19) pouvait être qualifiée de pandémie. La situation a incité les gouvernements du monde entier à adopter des mesures d'urgence visant à lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, dont la mise en place de restrictions en matière de voyages, l'auto-imposition de périodes de quarantaine et la distanciation sociale, ont perturbé de façon importante les activités des entreprises à l'échelle mondiale et provoqué un ralentissement économique. L'ampleur des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les résultats financiers futurs de CPA Canada dépendra des événements à venir, qui sont hautement incertains et difficiles à prévoir, dont les informations éventuelles au sujet de la gravité de la COVID-19 et les mesures prises pour contenir le virus ou ses retombées.